

## REPONSES AUX QUESTIONS DE LA 32<sup>EME</sup> CONFERENCE DES CLI

Ce document apporte les réponses aux questions qui n'ont pas pu être traitées en séance lors de la 32<sup>ème</sup> conférence des CLI, à l'exclusion des sessions « spéciales » animées par l'ANCCLI le mardi et par le HCTISN le jeudi.

Les porte-parole et les participants ont par ailleurs apporté de nombreuses réponses dans le tchat que nous traçons également. Nous les en remercions.

Les questions traitées à l'oral ont été intégrées dans la synthèse des échanges de la conférence publiée sur le site [asn.fr](http://asn.fr).

### LA SESSION D'OUVERTURE DU LUNDI SUR LES ENSEIGNEMENTS DE LA PANDEMIE COVID-19 POUR LE MONDE DU NUCLEAIRE

9 questions traitées à l'oral

#### Questions traitées dans le fil tchat

Il est dommage de passer du temps sur la COVID, et demain sur Lubrizol. Alors qu'il y a tant à dire sur le nucléaire et la santé.

**CEA :** Ces deux crises me paraissent riches d'enseignements. Lubrizol est une crise technologique ; l'organisation qui a été mise en place, la communication qui a été celle des autorités est proche de ce que nous pourrions connaître dans le nucléaire.

A propos des flux tendus, ce sera le cas des pastilles d'iodes pour les populations au-delà de 20 km. Ne faudrait-il pas organiser la distribution sur 50 à 80 km ?

En Suisse, la distribution est organisée sur un rayon de 50 kms...

**ASN :** La doctrine française comprend, pour les centrales nucléaires, une prédistribution d'iode stable de 0 à 20 km et au-delà une distribution d'urgence (ORSEC) à l'aide de stocks d'iode régionaux et départementaux. L'ensemble du territoire est couvert.

### LA SESSION POST-ACCIDENT NUCLEAIRE DU MERCREDI

14 questions traitées à l'oral

#### 7 questions traitées dans le fil tchat

Pourquoi ne pas avoir associé la CLI de Flamanville aux travaux du Livre Blanc des CLI Transfrontalières si vous avez invité les Iles anglo normandes ?

**ANCCLI :** La CLI de Flamanville a été invitée et associée aux travaux du Livre Blanc.

Faudra t'il abattre tous les animaux, domestiques et élevage dans le PPI? Après un accident ?

**ASN :** Les animaux d'élevage ne seront abattus qu'en dernier recours, s'il n'y a pas d'autre solution pour s'occuper de leurs soins. Les animaux domestiques (chiens, chats) seront évacués avec leurs propriétaires, sous réserve que ceci ne soit pas impactant sur les opérations d'évacuation.

Comment expliquer aux populations qui sont dans le second cercle qu'elles n'ont pas été mises à l'abri durant la phase PPI ? Ne va-t-on pas forcément se retrouver dans le syndrome Tchernobyl des rejets qui ne dépassent pas la frontière du PPI ?

**ASN :** *Il ne faut pas confondre le périmètre PPI, qui est un périmètre de préparation, d'information et de sensibilisation, et les zones dans lesquelles seront appliquées des mesures de protection des populations. Les mesures de protection seront appliquées en fonction des risques liés aux rejets, ce qui signifie qu'une évacuation ou une mise à l'abri ne se fera pas forcément sur l'ensemble du périmètre PPI.*

Est-ce que les PPI devront être modifiés par les Préfets?

**ASN :** *Les PPI sont de la responsabilité des préfets. L'extension des PPI à 20 km a déjà été prise en compte dans la mise à jour des PPI de tous les CNPE.*

Est-ce que les Préfets ont reçu des instructions pour prendre en compte les situations post-accidentelles dans les PPI ?

**ASN :** *Oui. Les PPI commencent à prendre en compte la gestion des situations post-accidentelles.*

Est-ce qu'il y a des formations régulières pour les nouveaux élus ?

**Anne-Laure Maclot, CLI de Cattenom :** *L'ANCCLI en prévoit oui, notamment pour la réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde.*

Le taux de retrait des pastilles d'iode est dramatiquement bas dans le secteur Paluel-Penly : et au niveau national ?

**ASN :** *En novembre 2020, le taux de retrait de l'iode en pharmacies s'établissait à 86 % pour les établissements scolaires et environ 25 % pour les particuliers. Ces résultats sont inférieurs à ceux de la précédente campagne (2016), bien que la population ait bénéficié du même dispositif d'information (courrier nominatif, relais dans la presse, sur un site Internet spécifique et dans les réseaux sociaux, accès à un « n° Vert »). Un résultat qui pourrait s'expliquer par un manque de « culture du risque » chez des populations qui, jusqu'en 2019, ne bénéficiaient pas de distribution d'iode stable et des campagnes de sensibilisation afférentes.*

#### Réponses aux questions non traitées en séance

L'atteinte des 20mSV est redevable de quel accident ? Il faudrait rapporter cette valeur aux doses des personnels navigants et médicaux

**ASN :** *Le CODIRPA travaille sur la base de deux scénarios d'accident sur centrale nucléaire :*

- *un scénario de brèche dans le circuit primaire avec des rejets courts et de faible intensité*
- *un scénario d'accident avec perte de tout ou partie des systèmes de sauvegarde, conduisant à la fusion du cœur, avec des rejets prolongés et d'intensité importante.*

*Dans ces scénarios, dimensionnants mais très peu probables, il est possible que les dépôts radioactifs soient suffisamment importants pour générer une exposition supérieure à 20 mSv par an, si la population n'était pas évacuée.*

*La limite annuelle d'exposition de 20 mSv par an est fixée par le code de la santé publique (article R. 1333-93). Elle est également reprise dans le code du travail pour le personnel effectuant des travaux sous rayonnements ionisants de catégorie A (article R. 4451-6 du code du travail).*

*Avez-vous pensé à impliquer dans la rédaction de vos publications "post-accidentelles" les victimes des catastrophes de Tchernobyl et Fukushima ?*

*ASN : Le retour d'expérience de ces deux accidents majeurs est bien pris en compte dans les travaux du CODIRPA. Plusieurs membres du CODIRPA ont participé aux dialogues de la CIPR au Japon. Le guide pratique pour les habitants d'un territoire contaminé a ainsi été créé sur le modèle d'un guide japonais. Il est difficile d'impliquer des personnes physiques de pays étrangers dans la rédaction des documents en langue française. Cependant, une personne de nationalité biélorusse ayant vécu l'accident de Tchernobyl et habitant en France a participé aux travaux du GT « implication des parties prenantes ».*

*« Les personnes ne travaillant pas le jour de l'accident seront évacuées dans les 20 km ». Les personnes travaillant dans les centrales nucléaires logent en général dans les 20km. Quelle garantie avons-nous sur leur retour sur site pour être en renfort ?*

*EDF : Sur chaque centrale nucléaire, nous disposons d'équipiers d'astreinte mobilisables 24h/24 et 7j/7 et de renforts. En moyenne cela représente entre 80 et 100 personnes mobilisables par site. A ces fonctions, s'ajoutent les équipes de conduite en quart, qui assurent la conduite des réacteurs 2'h/24 et 7j/7. Il s'agit de fonctions et compétences essentielles à la gestion de crise. Ces salariés sont formés et entraînés pour intervenir dans ce type de condition.*

*Si des conditions naturelles extrêmes (séisme, tempête ou inondation), ne permettaient pas de se rendre par les moyens de circulation habituels sur un site, EDF mobiliserait les équipes de la Force d'action rapide du nucléaire. Elles disposent de moyens aériens, terrestres et maritimes leur permettant de rejoindre en moins de 24h un site accidenté.*

*Les équipiers de la FARN ont une double formation nucléaire et intervention en situation d'urgence, ce qui leur permet de prendre en main des postes opérationnels sur n'importe quelle centrale nucléaire. Cette force d'action compte 300 personnes, réparties sur 4 bases régionales (Bugey, Civaux, Dampierre et Paluel).*

## LA SESSION DE CLOTURE DU VENDREDI

10 questions traitées à l'oral

### 5 questions traitées dans le fil tchat

Que sont devenus les livrables issus du projet Territoires sous l'égide d'Euratom et de l'IRSN, consacrés au post accident vu sous l'angle européen, seront-ils publiés et rendus disponibles car ils contiennent énormément de choses ?

**IRSN** : Les documents relatifs au projet européen se trouvent sur le site <https://territoires.eu/> (en anglais). Des informations sont également reprises sur le site de l'IRSN : <https://www.irsn.fr/FR/Larecherche/Organisation/Programmes/Territoires/Pages/projet-Territoires.aspx>. Les résultats ont été présentés à Aix en Provence du 12 au 14 novembre 2019 [https://www.irsn.fr/FR/Larecherche/Actualites\\_Agenda/Actualites/Pages/2019-11-12-Resultats-du-projet-TERRITORIES.aspx](https://www.irsn.fr/FR/Larecherche/Actualites_Agenda/Actualites/Pages/2019-11-12-Resultats-du-projet-TERRITORIES.aspx). Un atelier a eu lieu avec la CLIN du Blayais les 11 et 12 décembre 2018; le compte-rendu est sur le site de la CLIN du Blayais : [https://www.gironde.fr/sites/default/files/2019-09/CR\\_Panel\\_TERRITORIES-VF.pdf](https://www.gironde.fr/sites/default/files/2019-09/CR_Panel_TERRITORIES-VF.pdf)

En parlant de formation au sein des CLI, le groupe des experts associés à l'ANCCLI a rédigé une vingtaine de fiches pédagogiques, quand ces fiches seront-elles accessibles aux membres des CLI ?

**ANCCLI** : Les fiches sont finalisées et sont en phase d'impression pour mise à disposition des CLI... Elles seront remises aux CLI en début d'année 2021.

Nous avons évoqué la possibilité de mettre en place des réunions régionales de concertation des CLI par l'ANCCLI. Ceci peut être étudié?

**ANCCLI** : Les Inter-CLI mises en place par l'ANCCLI avec les CLI répondent en partie à cet objectif. C'est ainsi qu'il existe une Inter-CLI sur le bassin de la Loire (regroupe 4 CLI) et une Inter-CLI sur le bassin du Sud-Est (regroupe une dizaine de CLI).

Qu'entend-on par réserve communale ?

**Michel Demet, CLI de Gravelines** : C'est un outil de mobilisation civique de citoyens pour renforcer les dispositifs municipaux prévus dans les PCS.

Le volet post accident est-il inclus dans le plan communal de sauvegarde ?

**Etienne Hannecart, CLI de Cadarache** : tout à fait

### Réponses aux questions non traitées en séance

Pour la sécurité des centrales, comment est pris en compte le risque de rupture des barrages comme celui de Vouglans ?

**EDF** : La conception et l'implantation de chaque centrale nucléaire a fait l'objet d'une étude préalable prenant en compte les risques naturels et technologiques présents dans l'environnement. Cette étude évolue régulièrement afin de tenir compte de l'évolution des territoires.

*Lorsqu'un risque est identifié, des parades (protections) adaptées sont mises en place, afin de garantir la sûreté et la sécurité du site. L'impératif pour un site nucléaire est que l'exploitant soit en mesure de mettre en sécurité les réacteurs à tout moment et d'assurer leur refroidissement, c'est-à-dire d'évacuer la chaleur accumulée dans le cœur du réacteur.*

**Est-ce que l'ANCCLI a des relations avec l'Institut des risques majeurs de Grenoble ?**

**ANCCLI :** *Oui l'ANCCLI travaille avec l'IRMA sur le volet sensibilisation/formation des élus au PPI et à la mise en œuvre/mise à jour de leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS). En 2021, l'ANCCLI poursuit ce travail avec l'IRMA et il est prévu de développer un scénario type «nucléaire» pour un exercice sur table de mise en situation du PPI et du déclenchement du PCS. L'ANCCLI travaille enfin à un volet dédié à la sensibilisation du monde économique au risque nucléaire.*

**La formation est un vaste domaine, comment définir le besoin au sein de chaque CLI ?**

**ANCCLI :** *Concernant la formation, l'ANCCLI travaille en étroite collaboration avec les chargés(e) de mission des CLI pour cerner et préciser les besoins de formation de chaque CLI. En 2020 l'ANCCLI a, avec ses partenaires, initié des formations auprès des CLI sur « la sûreté », « les PPI/PCS », « le post-accident », « la mesure citoyenne - Openradiation ». Ces offres de formations se poursuivent en 2021 et seront complétées par une formation sur «les notions de base de la radioactivité».*